

Vivre en Bièvre est



Logement public : quelles perspectives ?



enfance jeunesse

LES SÉJOURS DE L'ÉTÉ 2011

www.bievre-est.fr

La nouvelle plaquette enfance jeunesse est distribuée avec ce numéro

Dossier

p 4

Logement : Bilan et perspectives du PLH

Défini pour une durée de 6 ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal est arrivé à son terme fin 2010. Il avait comme objectifs de répondre aux besoins en logement et en hébergement, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées et assurer entre les communes et entre les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Présentation du bilan et des perspectives.



REGARD

p 6

Enfance, jeunesse, famille : retour sur les activités

Chaque mercredi, samedi et tout au long des vacances scolaires, les animateurs des Centres socioculturels Pôle Centre et Nord et Ambroise Croizat, Pôle Sud vous proposent des activités. Retour en image sur les animations de l'hiver.



VIE LOCALE

p 7

TNT, tout ce qu'il faut savoir

Le 20 septembre 2011, le département de l'Isère passera à la Télé Tout Numérique. Cela marquera la fin de l'ère de l'analogique. Nous sommes tous concernés et très nombreux à nous poser des questions auxquelles nous vous proposons d'apporter des réponses.



EDITO



Maîtriser la dynamique résidentielle

Notre territoire a connu, ou devrait je dire subi, une explosion de la dynamique résidentielle au cours de la dernière décennie. Cela a été une réelle opportunité pour le développement de nombreuses activités économiques destinées à satisfaire les besoins des habitants (commerce, artisanat...), mais cela a également contribué à miter considérablement notre territoire et à réduire progressivement la superficie de nos terres agricoles. Désormais, si cette dynamique n'est pas régulée, nous risquons de voir notre territoire perdre en qualité et en attractivité.



Notre volonté n'est pas de réduire l'offre quantitative de logements mais au contraire de réfléchir à un nouveau modèle de développement à partir des caractéristiques périurbaines de notre territoire. Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) participera à cette volonté. La concertation vient de débiter avec les communes. Les principaux axes du programme seront définis au cours de l'année.

D'ores et déjà, parmi les objectifs à atteindre, nous devons renforcer la densification de nos centres bourgs et développer davantage les opérations de mixité sociale pour répondre à la demande des nombreux jeunes du territoire et des familles monoparentales qui n'arrivent plus à se loger.

Toutefois, tout ne se fera pas du jour au lendemain. Il nous faudra plusieurs années pour faire évoluer les comportements et maîtriser la dynamique résidentielle du territoire.

Didier Rambaud
Président de la communauté
de communes de Bièvre Est

Vivre en Bièvre Est. AVRIL 2011

Trimestriel d'informations de la communauté de communes de Bièvre Est
Parc d'activités Bièvre Dauphine - 1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94 - Fax : 04 76 06 40 98 - Courriel : contact@cc-bievre-est.fr
Directeur de la publication : Didier Rambaud
Rédaction : service communication
Photos : Cédric Durand, communes, DR
Réalisation : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps
Imprimé sur papier 100% recyclé avec encres végétales par l'imprimerie
des Eaux Claires - Tiré à 9 000 exemplaires - Dépôt légal à parution



ECONOMIE

Vente des locaux industriels de Flachères



Le site de la zone d'activités de Flachères était la propriété de la communauté de communes depuis 2007. Il a été occupé jusqu'en 2009 par Evira, entreprise d'insertion, filiale d'Emmaüs. Devenu dangereux en raison de la vétusté du bâtiment central, il a subi de nombreuses transformations en 2010. Après la démolition du bâtiment central et de la maison d'habitation jouxtant ce dernier, il a été divisé en deux lots. Pour faciliter le retournement des poids lourds et améliorer l'accueil, une cour en enrobé de 1 000 m² a été aménagée et des espaces verts ont été créés. D'une superficie de 1 720 m² environ comprenant un bâtiment de 680 m², le

premier lot a été vendu à la commune de Flachères en l'état.

D'une superficie de 5 000 m² comprenant un bâtiment de 1 100 m² composé entre autres d'un bardage métallique isolé, d'une porte sectionnelle automatique, de deux ponts roulants et d'un aménagement intérieur (bureau, vestiaires et sanitaires), le deuxième lot a été vendu au groupe Experton-Revollier (2 045 salariés).

L'entreprise installe actuellement une activité de production et de stockage de tremplins pour les bases de loisirs avec télési nautique et une autre de montage et de rénovation de pénétromètres (outils mobiles pour les études de sol).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les services techniques déménagent

Mutualisé avec la commune du Grand-Lemps, le centre technique intercommunal a ouvert ses portes mi-mars. Réalisé sur la zone d'activités «Les Chaumes» à proximité de la salle polyvalente «La Grange», il a une position centrale pour le déplacement des agents de la collectivité en charge de la gestion des espaces verts d'intérêt communautaire, de la collecte des points d'apport volontaire sur le territoire et de la gestion des bennes des déchèteries. Pour maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement et respecter les engagements de développement durable des deux collectivités, les ateliers ont été conçus pour répondre à la réglementation thermique 2005 et les bureaux et les vestiaires à la réglementation thermique 2005 -20 % (THPE).

Hébergés jusqu'alors gracieusement par Apprieu, les services techniques de Bièvre Est bénéficient désormais de conditions optimales pour gérer leurs missions. Pour les agents du Grand-



Lemps, il s'agit également de bénéficier d'un cadre de travail moderne et fonctionnel qui était devenu nécessaire pour améliorer le bien-être des hommes et des femmes travaillant au quotidien pour la commune, mais aussi de libérer leurs anciens locaux, l'ancienne distillerie Dutruc à proximité de la mairie, dans lesquels seront lancés prochainement les travaux de réalisation de la médiathèque communautaire.

Des permanences architecturales et juridiques gratuites

Vous souhaitez construire ou faire des travaux ? Marc Vauquois, architecte conseil, vous accueille trois vendredis après-midi par mois et vous conseille pour insérer au mieux votre bâtiment dans son environnement.

Vous souhaitez obtenir un conseil juridique ? Maître Michèle Girot-Marc, avocat, vous reçoit un samedi par mois en mairie du Grand-Lemps ou de Renage.

Financées par la communauté de communes, ces permanences gratuites sont sur rendez-vous. Tél. 04 76 06 10 94

Horaires d'été des déchèteries

Apprieu :

Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-18h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

Beaucroissant :

Lundi		14h-18h
Mardi		
Mercredi		14h-18h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

Chabons :

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-18h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

En dehors de ces horaires, il est interdit d'effectuer des dépôts devant le portail des déchèteries.

Assainissement non collectif

En charge de l'assainissement non collectif (hormis pour Chabons, Izeaux et St-Didier-de-Bizonnes), Bièvre Est a l'obligation de contrôler les installations existantes avant fin 2012. Depuis 2007, 80% de ces installations ont été contrôlées. Les autres le seront en 2011 et 2012. En savoir plus ? Contactez Stéphane.



La rénovation des deux groupes HLM
«Les Prairies» de l'OPAC 38
à Renage a coûté 1,5 M €.

Logement Bilan et actions du Programme Local de l'Habitat

Défini pour une durée de 6 ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal est arrivé à son terme fin 2010. Il avait comme objectifs de répondre aux besoins en logement et en hébergement, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées et assurer entre les communes et entre les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Les résultats.

En 2001, la communauté de communes prend la compétence «politique du logement social en faveur des personnes défavorisées». Dans le prolongement, elle fait le choix de lancer, en 2003, un PLH. Il s'agit ici de répondre aux besoins liés à la fois au développement économique du territoire avec la création du parc d'activités Bièvre Dauphine, reconnu d'intérêt stratégique au niveau du schéma départemental, et à la croissance démographique accentuée par la pression de la région urbaine grenobloise et voironnaise. Afin de satisfaire les besoins en logements tout en cherchant à préserver une répartition équilibrée de l'offre, trois groupes de travail ont été organisés dont les travaux ont abouti à la définition de trois grandes orientations en 2004 :

- ▶ **Diversifier l'offre de logement** à travers une politique foncière et la construction de logements locatifs,
 - ▶ **Améliorer le confort des logements** et permettre l'adaptation à l'évolution des occupants,
 - ▶ **Accompagner et maîtriser l'urbanisation.**
- Pour ce faire, trois étapes ont été franchies :
- le diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement,
 - les orientations prenant les principes et les objectifs quantifiés,
 - un programme d'action par secteur géographique.

En effet, chacun des objectifs définis au PLH dans le cadre d'un programme d'actions communautaires était décliné par secteur géographique⁽¹⁾. Il s'agissait alors de déterminer pour chaque action l'objectif de production de logements sociaux, ainsi que les moyens financiers et fonciers mis à disposition.

17 actions concrètes

Le PLH de notre territoire, effectivement voté en 2005, posait au final 17 actions concrètes :

- ▶ Engager une politique de maîtrise foncière,
- ▶ Mettre en œuvre des opérations mixtes accession/locatif,
- ▶ Communiquer sur le logement locatif public,
- ▶ Créer un Comité Local de l'Habitat,
- ▶ Étudier l'opportunité de créer des logements locatifs dans les friches industrielles,
- ▶ Susciter la création de logements locatifs privés,
- ▶ Créer du locatif intermédiaire,
- ▶ Rechercher quelques potentialités de logements d'urgence,
- ▶ Engager des petits programmes en accession à la propriété,
- ▶ Programmer la réhabilitation de groupes HLM,
- ▶ Programmer une réunion annuelle d'échanges Élus / Bailleurs publics,
- ▶ Inciter les propriétaires privés à améliorer leur patrimoine,
- ▶ Pérenniser les structures existantes pour les personnes âgées, réfléchir à la création de nouvelle(s) structure(s),
- ▶ Maîtriser le volume de constructions neuves,
- ▶ Améliorer la qualité de la production en neuf et en réhabilitation,
- ▶ Mieux utiliser les outils d'urbanisme réglementaires disponibles,
- ▶ Engager des actions d'aménagement de centres bourgs ou de maintien/création d'activités commerciales de proximité.

(1) Ouest des Terres Froides (Bizonnes, Eydoche, Flachères, Saint-Didier-de-Bizonnes), Est des Terres Froides (Burcin, Chabons, Oyeu), Centre (Apprieu, Colombe, Le Grand-Lemps), Sud (Beaucroissant, Izeaux, Renage)

Au terme de ce 1^{er} plan 2005-2010, un bilan des principales réalisations peut être dressé au regard des trois grandes orientations définies :

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Actions	Réalisations
Production de logements neufs	842 logements ont été autorisés : 621 en construction neuve et 221 en réhabilitation.
Production de logements en accession	590 logements ont été autorisés en accession, soit 118 par an.
Développement du parc social	La production atteint 52 logements avec une répartition très inégale sur le territoire.
Dispositif d'aide à la production du logement locatif social	38 logements – Subventions aux bailleurs de 239 240 €. Mise en place de garanties d'emprunt pour 543 123 €.
Partenariat avec la Région	Signature d'une convention pour soutenir financièrement la production de logements.
Accession sociale	Mise en place du dispositif Pass Foncier. 40 Pass foncier accordés en 2009 et 2010. Coût : 140 000 €.
Logements spécifiques adaptés pour les gens du voyage	4 aires de séjour développées pour 180 caravanes (dont une aire de grand passage)
Création du Comité Local de l'Habitat	Mise en place depuis 2005. Un dispositif de suivi et d'évaluation du PLH et la mise en place d'un observatoire annuel.

AMÉLIORATION DU CONFORT DES LOGEMENTS

Actions	Réalisations
Amélioration du parc locatif social	Travaux d'amélioration et de réfection de 2 groupes HLM à Renage : montant des travaux 1,5 M €.
Réhabilitation des logements du parc privé	221 Permis de Construire déposés pour des réhabilitations de logements. 20 propriétaires occupants aidés.
Réhabilitation de logements privés	Mission d'insalubrité par le Pact Isère. Une dizaine de dossiers présentés.
Réhabilitation des friches industrielles	Recensement des friches qui fait apparaître du potentiel pour l'habitat.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Actions	Réalisations
Dispositif réserves foncières	600 000 € inscrits au budget chaque année depuis 2008. Utilisation des crédits à hauteur de 90 000 €.
Etude Foncière	Identification d'un potentiel de 96 logements sur le territoire pour du logement locatif public.
Consultance architecturale	Une centaine de rendez-vous par an.
Maîtrise de l'urbanisation et programme d'aménagement	Création d'un comité de pilotage. 3 projets ont été portés pour réaliser des opérations mixtes (accession – accession sociale – locatif).
Action d'aménagement, de maintien et de création de commerces	Mise en place d'un guide référentiel des outils d'urbanisme.

Perspectives 2011

La communauté de communes travaille désormais à l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat qui sera mis en œuvre en 2012. Le projet de territoire voté en 2010 a fixé les premières pistes de réflexion :

- La maîtrise de la dynamique résidentielle
- Le développement d'une politique foncière
- La mise en œuvre d'une politique de l'urbanisme intercommunale

- Le développement d'une ingénierie auprès des communes et l'organisation d'une réflexion sur les formes urbaines spécifiques au territoire
 - L'intensification de la production de logements aidés.
- Par ailleurs, l'Etat a également formulé différentes grandes orientations :
- Produire un volume de construction suffisant pour répondre aux besoins des populations notamment des jeunes
 - Produire une offre de logements

3 questions à

Georges Ferreri

Vice-président en charge du logement



Quel bilan tiré du PLH ?

«Le bilan est positif avec toutefois un bémol, nous n'avons pas réussi à atteindre le quota de réalisation de logements sociaux⁽¹⁾ initialement fixé. Cela s'explique principalement par les difficultés des communes d'entreprendre des projets parfois complexes de prime abord.»

Quelles perspectives ?

«Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région urbaine grenobloise va nous contraindre dans les prochaines années à faire évoluer nos pratiques pour limiter le mitage du territoire. C'est une opportunité pour réfléchir l'urbanisation autrement en densifiant nos centres bourgs pour pouvoir préserver le foncier qui devient une denrée rare.»

Comment ?

«Nous souhaitons accompagner les élus municipaux pour mettre en œuvre une politique cohérente et partagée à l'échelle intercommunale. Nous insistons également sur la nécessité de réaliser des réserves foncières. Pour cela, l'intercommunalité se propose depuis deux ans de réaliser des réserves pour le compte des communes. C'est essentiel pour développer des projets dans l'avenir.»

(1) 52 logements ont été réalisés contre 90 initialement programmés.

locatifs sociaux dans les communes où l'offre de services et d'équipements existe

- Traiter le parc ancien
- Conforter les dispositifs du PLH précédent
- Prendre en compte les enjeux de développement durable pour mieux maîtriser le développement de l'habitat
- Mobiliser les outils de l'action foncière pour permettre la réalisation de programmes de logements

Retour sur les activités d'hiver

Centre socioculturel intercommunal
Ambroise Croizat, Pôle Sud - Renage



Dans le cadre de la quinzaine contre le racisme organisée par le centre socioculturel Ambroise Croizat et le milieu associatif renageois des ateliers d'arts plastiques ont été proposés aux habitants. Encadrés par Marie Gau-

thron, plasticienne, enfants, jeunes et familles ont travaillé à la réalisation du bonhomme carnaval et la confection de silhouettes pour décorer les 2 chars prévus pour le défilé du carnaval sous le thème «*Tous différents, tous égaux*». Malgré une météo capricieuse, les habitants ont répondu présent le 19 mars dernier pour défiler dans les rues de la commune avant le jugement de bonhomme carnaval !!!

Toujours dans le cadre de cette quinzaine, les tout-petits ont été accueillis à la bibliothèque pour une matinée «*comptines et racontages d'ici et d'ailleurs*». Enfin, bon nombre d'habitants sont venus pousser la chansonnette à l'occasion de la déambulation musicale organisée le dimanche 20 mars pour mettre de la vie sur le marché solidaire, également organisé dans le cadre de cette quinzaine.



Déambulation musicale



Marché solidaire

Centre social et culturel intercommunal
Pôle Centre et Nord - Le Grand-Lemps



Après-midi jeux

Après-midi jeux

C'est dans une ambiance chaleureuse que plus de 50 personnes sont venues participer en famille et entre amis à un après-midi jeux à Bizennes le samedi 19 février. Céline (animatrice jeune) et Sophie (Conseillère en ESF) avaient proposé plusieurs jeux d'adresse, de stratégie, de coopération...

Des vacances bien remplies pour les 11/17 ans !

Les jeunes ont pu arpenter les rues de la cité médiévale de St Antoine l'Abbaye en participant à un grand jeu où esprit d'équipe, exploration, logique étaient au rendez-vous.

Le sport était également au programme. Le gymnase du Fayard d'Oyeu a accueilli 20 jeunes qui se sont affrontés dans un tournoi de badminton sans merci.

Et pour satisfaire les plus intrépides... une journée luge à la Ruchère ponctuée de glissades infernales et de chutes mémorables.



Sortie à Saint Antoine l'Abbaye



Journée luge



Tournoi de Badminton



Sortie du groupe «lire, écrire, parler français» au centre de tri à Penol

La TNT décryptée

Le 20 septembre 2011 le département de l'Isère passera à la Télé Numérique Terrestre (TNT). Cela marquera la fin de l'ère de l'analogique. Nous sommes tous concernés et très nombreux à nous poser des questions auxquelles nous vous proposons d'apporter des réponses.

Pourquoi ce changement ?

La diffusion numérique nous donnera accès à plus de chaînes gratuites (19) et une meilleure qualité en matière de réception d'image et de son. Ce changement répond à une décision européenne et à la volonté de libérer des fréquences hertziennes qui occupent trop d'espace, nécessaire demain, au développement du téléphone, de l'Internet mobile et des liaisons aux services d'urgence.

Est-ce que je vais devoir changer mon antenne râteau ?

Non : nous avons effectivement une modification du standard de diffusion qui va avoir des incidences sur les téléviseurs reliés aux antennes râteaux. Pour autant ce n'est pas l'antenne qu'il faudra changer mais prévoir un adaptateur TNT qui sera connecté à la prise PÉritel de votre téléviseur. Néanmoins, il peut y avoir des problèmes liés à votre câblage trop ancien. Dans ce cas il sera nécessaire de faire contrôler votre installation par un professionnel agréé. Il est possible aussi qu'au moment du branchement cela ne fonctionne pas. Il vous faudra peut-être tout simplement réorienter votre antenne car l'émetteur numérique peut être différent de l'analogique.

Je reçois aujourd'hui les 6 chaînes par une parabole analogique, dois-je la changer ?

Non : vous pouvez dès maintenant migrer vers du tout numérique. Pour ce faire il vous faut acheter un adaptateur numérique spécifique FRANSAT ou TNT-SAT dont le tarif s'échelonne de 100 à 150 euros.

Est-ce que je dois changer de téléviseur ?

Non : si ce dernier a été acheté après mars 2008 il est logiquement équipé d'un adaptateur intégré et vous n'aurez rien à faire. Attention toutefois de vérifier chaque poste de votre domicile car



il s'agit bien d'adapter chaque téléviseur à recevoir le signal numérique hertzien ! Un seul adaptateur par habitation ne suffira pas. Il vous en coûtera de 20 à 100 euros l'unité en fonction du modèle choisi.

Le coût n'est pas négligeable, comment vais-je faire ?

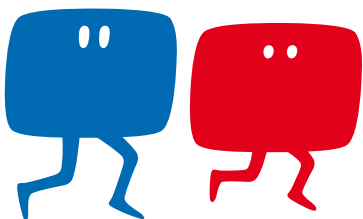
Un fonds d'aide à destination des foyers les plus démunis a été mis en place afin que chacun puisse avoir accès à la télévision numérique. De 25 euros à 120 euros seront pris en charge en fonction de la nature de l'opération réalisée pour les foyers exonérés de contribution à l'audiovisuel public et sous conditions de ressources. Attention de bien penser à conserver vos originaux de factures d'achat et tickets de caisse, faute de quoi vous ne pourrez pas être remboursé.

Où puis-je me renseigner plus précisément ?

Un service dédié a été mis en place avec un centre d'appel «tous au numérique» au 0970 818 818 ainsi qu'un site internet www.tousaunumerique.fr. Vous obtiendrez facilement des informations et un 1er diagnostic de votre installation qui vous guidera dans vos démarches ainsi que les possibilités d'aides financières.



Une antenne râteau ou une antenne satellite, couplée à un décodeur TNT intégré ou non au téléviseur seront nécessaires dès le 20 septembre pour recevoir la télévision.



tous au numérique!

Les équipements

accueillant du public
de la communauté de communes

en un coup d'œil

Siège administratif



Administration générale, Assainissement non collectif, Collecte et traitement des ordures ménagères, Economie, Habitat, Relais d'assistantes maternelles Les bouts'choux

Parc d'activités Bièvre Dauphine

1352 rue Augustin Blanchet

38690 Colombe

Tél. 04 76 06 10 94

contact@cc-bievre-est.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 9h à 12h.

Multi-accueil Les Lucioles



Petite enfance

Rue du 19 mars 1962 - 38140 Renage

Tél. 04 76 65 20 46

leslucioles4@wanadoo.fr

Ouverture Crèche : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Halte-garderie : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h.

Centre socioculturel intercommunal Ambroise Croizat



Enfance, Jeunesse, Famille

750 rue de la République

38140 Renage

Tél. 04 76 91 11 25

infos@csrenage.com

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Centre social et culturel intercommunal



Enfance, Jeunesse, Famille, Relais d'assistantes maternelles Les p'tits loups

20 rue Joliot Curie

38690 Le Grand-Lemps

Tél. 04 76 55 92 76

sandrine.mellion@cc-bievre-est.fr

Ouvert lundi (9h-12h et 14h-17h30), mardi (9h-12h et 14h-18h), mercredi (8h30-12h et 14h-18h), jeudi (9h-12h et 14h-17h30), vendredi (9h-12h).

La halte-garderie

Petite enfance

20 rue Joliot Curie - 38690 Le Grand-Lemps

Tél. 04 76 55 86 49

haltegarderie.gdlemps@gmail.com

Ouvert mardi et vendredi de 8h30 à 17h15, jeudi de 8h30 à 12h.

Bibliothèque communautaire



Lecture publique

20, rue Joliot Curie - 38690 Le Grand-Lemps

Tél. 04 76 55 74 81

mtr@cc-bievre-est.fr

Ouvert mardi de 10h à 12h (adultes uniquement), mercredi de 15h30 à 18h, vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h, samedi de 10h à 12h.

Déchèteries

Horaires d'ouvertures disponibles page 2

Pour tout renseignement :

Tél. 04 76 06 98 98



Apprieu

Parc d'activités Bièvre Dauphine



Beaucroissant

Chemin des Blâches



Chabons

Route du Liers